



Chiffres de l'importation transfrontalière du tabac et efficacité du paquet neutre en Australie ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 17 novembre 2015

Bonjour Madame, Monsieur.

Je suis extrêmement sensible aux causes défendues par DNF et entièrement avec vous.

Deux remarques cependant.

J'ai entendu récemment un buraliste frontalier se plaindre que le tabac est importé par les consommateurs et il a parlé de la fraude organisée en citant un chiffre (dont je ne me souviens pas). Sa remarque est judicieuse. Il est certains que si nous vivions en Europe, l'éradication du fléau de la fumée du tabac serait plus facile à faire. Mais nous vivons dans une agglomération fluctuante d'égoïsmes nationalistes.

Connaissez-vous les chiffres de cette importation transfrontalière personnelle, mafieuse ? Cela représente-t-il 5%, 20 % ou plus de la consommation nationale ? L'argument de ce pauvre buraliste est-elle pertinente à l'échelle nationale ?

Il a prétendu qu'en AUSTRALIE le paquet neutre n'avait fait baisser la consommation que de 4 %. Je suis étonné que ce soit si peu.

Je vous remercie pour votre attention.

Cordialement.

D.P

Réponse :

Les ventes transfrontalières légales et illégales représentent approximativement 15% de la consommation de tabac selon l'[\(OFDT\)](#). Un troisième [contrat d'avenir](#) a été signé en 2011 pour une durée de 5 ans ; il prévoit jusqu'à 80% de dédommagement des pertes subies par les buralistes frontaliers. Plutôt que de s'acharner à obtenir des compensations financières et à contester les directives de l'UE, la confédération des buraliste aurait pu, comme le font avec acharnement nos associations de lutte antitabac, tenter d'infléchir les décisions européennes en accélérant l'harmonisation de la taxation prévue dans la [directive de juin 2011](#).

S'il est indéniable que certains buralistes frontaliers sont amenés à fermer boutique, il faut cependant noter que le chiffre d'affaire moyen d'un débit de tabac a augmenté de 35,13% en 8 ans selon une enquête de la DGDDI. Il faut également noter que la moyenne annuelle des aides ainsi apportées aux buralistes représente 360 années de financement des associations qui luttent contre ce fléau qu'est le tabagisme.

L'Australie a été le premier pays en 2012 à mettre en vigueur le paquet neutre ne se laissant pas intimider par les menaces de procédures judiciaires (toujours en cours d'ailleurs), promises par les industriels du tabac. Selon le responsable du département de la santé australien (M. Bowles) invité à la rencontre internationale de la coalition pro-paquet neutre à Paris en juillet 2015, la standardisation des paquets de cigarettes semble être une mesure efficace. Car toujours selon lui, « *La prévalence du tabagisme n'a jamais été aussi basse, elle est tombée à 12,8 % de la population en décembre* ». L'Australie approche ainsi de la limite incompressible de prévalence où le seul maintien du niveau de la consommation est déjà une prouesse.

C'est la raison pour laquelle, les associations de victimes du tabac, au nombre de 40 signataires, viennent d'interpeller les parlementaires dans [une tribune](#) commune pour les inciter à soutenir le projet de loi de modernisation de notre système de santé et notamment le programme national de réduction du tabagisme ([PNRT](#)) porté par la ministre de la santé Marisol Touraine pour une introduction du paquet neutre en France et la mise en place d'un Fonds de prévention du tabagisme. La France ne devrait d'ailleurs pas être le seul pays à adopter le paquet neutre en mai 2016, puisque, l'Irlande, la Grande-Bretagne, la Hongrie devraient également adopter cette mesure.